



Monsieur Hervé Queva  
Directeur Général des Ressources Humaines  
Banque de France  
39 rue Croix des Petits Champs  
75001 Paris Cedex 9

Lettre recommandée avec AR

Chamalières, le 18 janvier 2007

Monsieur le Directeur Général,

Mardi 16 janvier en séance de Comité d'Etablissement à Chamalières, le DRH local, interpellé par un élu de notre organisation syndicale a revendiqué, sous l'approbation du président de cette instance, la demande systématique par les services de la Fabrication des Billets des avis d'imposition des candidats à l'embauche sur le site de l'Imprimerie. Nous tenons à votre disposition, le cas échéant, les extraits d'in extenso de cette séance.

Sachant que la plupart des agents recrutés le sont hors statut du personnel, en tant qu'agents du cadre latéral donc sous contrat de droit privé, nous nous permettons de vous rappeler fermement les termes de l'article L121-6 du Code du Travail :

*"Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, au candidat à un emploi ou à un salarié ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier sa capacité à occuper l'emploi proposé ou ses aptitudes professionnelles. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'emploi proposé ou avec l'évaluation des aptitudes professionnelles. Le candidat à un emploi ou le salarié est tenu d'y répondre de bonne foi."*

De toute évidence, les responsables de la DGFB ignorent délibérément la législation pour empêcher les candidats à l'embauche de négocier loyalement leurs conditions d'emploi et de rémunération. Compte tenu de la gravité de ce type de pratiques, qui s'opèrent sous votre responsabilité, nous vous demandons de bien vouloir y mettre un terme au plus vite.

Parallèlement, tenant compte du refus de la Banque de France, exprimé le 15 janvier 2007 au plus haut niveau, de voir traiter ces questions de manière décentralisée dans une instance ad hoc, nous vous demandons de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la Commission du Personnel, un point sur le respect par la Fabrication des Billets des textes règlementaires en matière de recrutement, d'assimilation de grades et de traitements des agents du cadre latéral.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la section syndicale locale

Jean-Paul Chabaud

Copie : Inspection du Travail, 64 avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand  
Monsieur Jean-Paul Redouin, sous Gouverneur de la Banque de France